

**Récompense** : Mr Vouaillat Joseph, fermier du domaine de Fay cultive 13 hectares 75 centiares et sur cette contenance assez restreinte il nourrit 4 bœufs, 6 vaches et 3 génisses. Il paie un fermage annuel de 1100 francs, outre des réserves en nature et en main d'œuvre.

Dans des conditions aussi peu favorables, le sieur Vouaillat obtient des succès dignes d'être mis sous les yeux de tous les agriculteurs. Les terres arables bien cultivées, les prés irrigués avec soin, des terres relevées chaque année, des plantations nombreuses en peupliers, en noyers et arbres fruitiers témoignent de son intelligence, de son travail soutenu, auquel prend part sa nombreuse et laborieuse famille.

Tout en faisant ses affaires, le sieur Vouaillat paie plus de cent francs par hectare au propriétaire du domaine, c'est-à-dire un prix qui est plus que double et souvent triple de celui ordinairement payé par les fermiers de ce pays.

Ce fermier qui peut hardiment être classé parmi les agriculteurs les plus intelligents du canton de Chatillon a reçu du jury la seconde prime d'honneur.

## FÊTES ET CONCOURS

DE

### Comice Agricole de l'arrondissement de Nantua à Châtillon-de-Michaille

Le dimanche 2 septembre 1866 le Comice célébrait son quatrième anniversaire.

A la ville de Châtillon-de-Michaille était réservée l'honneur du concours annuel et des rejoissances qui l'accompagnent.

La veille ont eu lieu les opérations du classement des machines et des produits agricoles, la conférence très intéressante de M. le professeur Carrier sur l'horticulture et la viticulture, et le rapport des jurys, fait par M. Théodore Lacroix, vice-président du Comice, sur les concours ouverts entre les cultivateurs de l'arrondissement de Nantua pour la meilleure tenue des domaines, les prairies artificielles, la viticulture et les fruitières du canton de Châtillon.

Nous reviendrons sur ce rapport d'un intérêt réel, convaincu que les enseignements qu'il renferme produiront d'heureux fruits.

Dans un prochain numéro nous passerons en revue les divers concours. Aujourd'hui nous sommes tout entier à la fête.

Des mentions honorables sont également accordées à MM. CHENAVARD, de Montanges; BERGER fils, de Châtillon; REYGROBELLET, de Saint-Germain de Joux, pour divers modèles de ruches, dont un, celui de M. Reygrobellet, a obtenu la grande médaille d'or de la Société d'Apiculture de Paris.

Enfin une médaille de bronze a été donnée à M. REYGROBELLET (Emile), de Montanges, pour des fillettes élégamment et artistement confectionnées, et dignes d'entrer aussi bien dans un salon que dans une chaumière.

---

## COMICE AGRICOLE

de l'arrondissement de Vantua

(Suite du Rapport de M. Théodore Lacroux)

« Le Jury croit devoir signaler à l'attention du Comice un mode de culture dans la commune de Montanges qui lui a paru des plus vicieux. Voici comment il se pratique. Cette commune possède ce qu'on appelle trois finages, soit cantons distincts consacrés exclusivement et tour à tour l'un aux plantes sarclées, l'autre au froment et le troisième au seigle, de telle sorte que chaque récolte revient tous les trois ans à la même place. Ces cantons ont peu ou point de chemins de desserte, et les parcelles sont presque toutes enclavées; ce qui oblige les propriétaires à passer les uns sur les autres. Ils sont par la même forcés de semer des récoltes identiques. C'est sans doute ce qui a amené cet assolement triennal et par canton. Mais ce n'est pas tout. Lorsque les céréales sont enlevées, les

champs sont impitoyablement livrés à la vaine pâture : c'est alors un parcours général, libre et complet, ouvert de tous côtés et à tous venants, de sorte que chacun n'est plus maître de sa propriété jusqu'au resemencement prochain. Aussi, dans cette commune, ne voit-on que très peu de foin artificiel, par la raison bien simple qu'il faudrait un garde particulier pour chaque parcelle.

» Ce mode vicieux, cette vieille routine, les habitants de Montanges pourraient et devraient la faire cesser, soit en créant des chemins de desserte, soit en s'entendant réciproquement pour se livrer passage et surtout en faisant supprimer la vaine pâture. Alors les propriétaires deviendraient libres de cultiver à leur volonté, ils seraient encouragés à semer des foins artificiels, surtout de l'esparcette qui est de longue durée ; partant ils nourriraient plus de têtes de bétail, fabriqueraient plus de fromages, et le surcroît d'engrais qui en résulterait serait employé à créer des vignes dans les parties pentueuses et méridionales qui bordent les rivières de la Semine et de la Valserine, situation parfaite et sol approprié à cette culture, puisque déjà il en existe deux ou trois hectares qui réussissent très bien tous les ans.

» Les terrains pentueux dont nous parlons appartiennent à la commune ; ils sont, moyennant une petite redevance, amodiés aux habitants qui disposent de très peu et même de point d'engrais ; aussi n'obtiennent-ils que des récoltes chétives. La plantation en vigne aurait aussi l'avantage de retenir le sol qui, à raison de la déclivité, descend insensiblement, surtout aux jours de grande pluie, dans la Valserine. La destruction inévitable et complète de la terre végétale des pentes méridionales de Montanges, aura lieu dans un temps plus ou moins éloigné si le conseil municipal n'avise pas aux moyens de la conserver. Le Jury ne craint pas de dire que si Montanges parvenait à réaliser cette grande amélioration, la commune changerait de face, se créerait une source de richesses pour l'avenir, et que non-seulement les habitants obtiendraient du vin pour leur usage, mais de plus en vendraient au dehors.

» C'est pénétré de cette vérité que le Jury appelle toute l'attention du Comice et de l'Administration sur ce point important, en les priant d'exercer l'émulation des intérêts.

» Avant d'aborder la première partie du concours concernant la bonne tenue du domaine, nous dirons que dans le canton de Châtillon les charrues belges et dom-

basles sont employées déjà depuis longtemps dans un grand nombre d'exploitations et qu'elles tendent généralement à se vulgariser, que le labourage s'exécute bien, et que le Jury a constaté avec satisfaction de grandes améliorations sous tous les points de vue notamment pour les défoncements profonds; les fossés de drainage et la mise en culture de terres qui naguère étaient incultes et sont aujourd'hui en plein rapport, enfin, que l'emploi des machines à battre, à main, à manège ou à eau, est très répandu

» Th LACROIX,

» l'un des vice-présidents du Comice. »

Etat statistique des Fruitières du canton de Châtillon-de-Michaille (Ain)

NOMS DES COMMUNES	NOMBRE DE FRUITIÈRES PAR COMMUNE			TOTAL	Nombre de Kilogrammes produit pendant l'année 1865		TOTAL GÉNÉRAL pour les deux espèces	PRIX de vente en 1865 pour chaque espèce par commune, au quintal métrique		TOTAL GÉNÉRAL du produit en argent par commune et pour le canton
	façon gruyère	façon bleu par asso- ciation	façon bleu particul <sup>ière</sup>		en gruyère	en bleu		des gruyères	des bleus	
Ardod	1	»	»	1	6,000	»	6,000	107	»	6,420
Bellegarde	1	»	»	1	4,200	»	4,200	120	»	5,040
Billiat	1	»	5	6	12,100	5,500	17,600	110	134	20,660
Champrombert	»	10	36	46	»	55,800	55,800	»	150	83,700
Châtillon (1)	1	7	2	10	1,637	17,158	18,795	110	136	25,135 58
Craz	1	1	1	3	5,678	2,750	8,428	110	125	9,683 30
Injoux	2	»	1	3	10,250	1,200	11,450	110	130	12,835
Foïens	»	7	24	31	»	38,391	38,391	»	148	57,517 88
St-Germain de Joux	»	5	2	7	»	11,850	11,850	»	140	16,590
Giron	»	5	»	5	»	13,500	13,500	»	150	20,250
L'hôpital	1	»	»	1	2,415	»	2,415	110	»	2,656 50
Montanges	»	6	»	6	»	16,950	16,950	»	148	25,086
Oclmaz (2)	1	1	7	9	3,440	8,335	11,775	110	132	14,786 20
Plagnes	»	3	1	4	»	6,750	6,750	»	144	9,720
Surjoux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Villes	1	1	5	7	6,250	5,350	11,600	108	130	13,705
Vouvray	1	1	5	7	5,650	4,060	9,710	108	135	11,583
<b>TOTAUX</b>	<b>11</b>	<b>47</b>	<b>189</b>	<b>147</b>	<b>57,620</b>	<b>187,594</b>	<b>245,214</b>			<b>335,388 46</b>

(1) Châtillon fabrique en gruyère depuis le 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, et en bleu depuis le 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril.